



A cetui mil sept Cens et ledix sept de
Juillet apres midy au faux Bourg de
Bordelieu de la Ville d'Anville d'Anville la
Maison de l'Esclapartenance de M^r Guillaume
Bonhore adont ont esté en personne Hugues
Armandin M^r l'ancien d'Anville Catherine
Bouffre Cens de Guy mont d'Anville et Jeanne
Mont Loubon sa fille Naturelle et Legitime
Et d'ad d'Anville mont Loubon d'autre part
des d'parties d'Anville de l'Esclapartenance
d'un mariage d'ad Armandin et de la d'Anville
Mont Loubon, ont fait la Constitution de
1600 Et autres p^{re}ces de l'Comunhous
qui finient Jeanne que l'ad Epouse
sest Constituee la somme de soixante
livres quelle a en son p^{re}nom en charge
ou encaus de laquelle somme les Epoux
liem pour Receire, Et la Reconne a l'ad
Epouse par son et Chacun se
Biena present et avenir a une promesse

Arnaudoules
Cassel Bonpore Carter
Danjou Fauri
Lafon

Осуществлять

Магусуа

clon *[Signature]* Notary
2002

Don et amis de
juillet 1700.

William

1925